L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 16 FEVRIER 1887. 60me Année

Dufour & Dennet. Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI, 16 FEVRIER 1887

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an....$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Le gand concours agricole des Etats cotonniers de l'Union américaine, en 1888.

Nous voici, décidément, entrés dans l'ère des Sociétés agricoles, des foires, des expositions de paroisse, d'Etat et nationales; nous passons de celle-ci à celle-là, avec une rapidité étonnante, presque sans interruption. A peine se ferme-t-il une exhibition, une Convention, à droite, qu'il s'en ouvre, à gauche, une deuxième, puis une troisième, puis une quatrième, et elles se suivent avec un succès toujours croissant, chacune d'elles rendant plus de services que celles qui l'ont précédée. Nous avons bien hésité avant de nous jeter dans la carrière, mais une fois partis, il faut admettre que nous nous y sommes lancés à fond de train, et rien ne nous semble plus capable de nous arrêter en chemin.

Il n'y a que des éloges à adresser aux Associations qui ont inauguré cet heureux mouvement, que des remerciements à envoyer à l'administration qui l'a si bien favorisé, qui lui a prêté son influence, qui l'a soutenu de son autorité. Nous avons eu, hier, la Convention agricole de la Louisiane; demain, nous aurons la Convention agricole d'Etat à Etat, siégeant à Lac Charles—un village né d'hier, qui se transforme aujourd'hui en cité, et sera, bientôt, un important centre agricole et industriel. Pour l'an prochain, on nous annonce un grand concours agricole des Etats cotonniers. Nous n'en avions jusqu'ici qu'une idée vague; M. le Gouverneur McEnery s'est chargé de préciser le fait.

L'Association nationale des cultivateurs de coton d'Amérique—la même qui a été l'inspiratrice de notre grande Exposition universelle de 1884-85—a, il y a quelque temps de cela, résolu d'établir, durant l'automne de 1888, un grand concours auquel sont invités les Etats compris dans la région cotonnière. Elle consacre une forte somme d'argent à instituer des prix, qui seront distribués à ceux qui exhiberont les meilleurs modèles d'habitations pour la campagne, de fermes, de moulins à coton, d'étables; les plus beaux produits des cultures variées du Sud; les appareils et outils aratoires les plus perfectionnés; en un mot, un grand concours agricole, tel qu'on l'entend et le met en pratique dans les pays où fleurissent, depuis longtemps, ces institutions.

Ce qu'on ignore trop, parmi nous, c'est que ces comices, ces luttes pacifiques et utiles, existent, non seulement dans les bourgs, dans les villages d'Europe—de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, de Hollande, d'Italie, d'Espagne, d'Autriche—mais aussi dans ceux des Etats du Nord et de l'Ouest de l'Amérique; c'est qu'ils y font florès; c'est qu'ils y rendent d'immenses services. On peut, hardiment, affirmer que tous ou presque tous les progrès agricoles des différentes contrées de l'Ancien et du Nouveau Monde sont dûs aux comices.

Laissons, si l'on veut, la vieille Europe; ne nous occupons que de ce qui se passe au dessus de nous, au nord de la vallée du Mississippi. Là, nous voyons, dans chaque Etat, dans chaque comté, des concours agricoles où l'on expose de magnifiques produits de l'élevage devenu, non plus un métier grossier, comme l'entendent certains cultivateurs ignorants, mais un art véritable, exigeant plus d'intelligence et basé sur de plus longues études qu'on ne le suppose généralement.

Qui ne se rappelle les admirables concours d'animaux des espèces chevaline, bovine, ovine et porcine, auxquels nous avons assisté chez nous, à la grande Exposition de 1884, et dont quelques-uns ont émerveillé les plus habiles connaisseurs de l'Europe, où, cependant, l'amélioration des races est poussée au dernier degré? Nous n'oublierons jamais, les incomparables chevaux normands et percherons qui s'y trouvaient; nous n'avions jamais rien vu de si perfectionné, au double point de vue de la puissance musculaire et de la beauté des formes.

Ces concours ont lieu, chaque année—plutôt deux fois qu'une—dans tous les comtés, presque dans tous les villages de l'Ouest. Un prix remporté donne une énorme valeur à un animal; il n'en faut pas davantage, souvent, pour faire la fortune d'un éleveur. Aussi l'émulation est-elle énorme parmi les fermiers de la région, et elle y amène les étonnants résultats dont nous avons été témoins, à la Nouvelle-Orléans, il y a deux ans, au "World's Fair," dans le département des Etables et dans celui des Etats.

Telle est la voie de progrès et de prospérité où nous sommes entrés, où nous avançons d'un pas si rapide que, si nous ne ralentissons pas notre marche, nous pouvons, en huit ou dix ans, regagner le terrain perdu. Développons, multiplions, parmi nous, les foires, les Expositions agricoles, les concours d'Etat, les concours de paroisse; nous en tirerons d'immenses bénéfices. Surtout, ne craignons pas d'aller lutter avec nos concurrents du Sud, avec ceux du Mississippi, de l'Alabama, du Kentucky, du Tennessee, des deux Virginies, des deux Carolines. Ils ont leurs avantages; nous avons les nôtres, et, sous le rapport des aptitudes, comme sous celui de la fertilité et de la variété des ressources du sol, nous n'avons rien à envier aux Etats qui nous entourent.

Après tout, nous ne sommes pas si en retard qu'on nous le répète sur tous les tons et que nous voulons bien le croire.

Nous avons énormément gagné au contact des autres régions de l'Union. Si elles ont commencé à comprendre que nous sommes possesseurs d'une terre dont la richesse est immense, dont la fécondité est sans égale, nous avons appris d'eux à perfectionner nos méthodes de culture, à varier nos produits, à améliorer nos engrais. Comparez ce qui se fait, aujourd'hui, à ce qui se faisait, il y a quatre ans, dans des conditions égales de température, avec des saisons également [illegible]les, et vous serez étonnés de la [illegible] des produits et des progrès [illegible] depuis lors.

[illegible] ne citerons qu'un exemple, qui en vaut, à lui seul, mille autres. Il n'y a pas encore dix ans, il n'était jamais venu à nos planteurs l'idée de peser leurs cannes avant de les confier au moulin; ils ne se rendaient pas compte de la quantité de matière saccharine qu'ils en extrayaient, de la quantité de jus qu'ils laissaient mêlée à la matière ligneuse; des pertes qu'ils faisaient, des gains qu'ils eussent dû faire. Le jour où le pesage s'est opéré rigoureusement, avant, pendant et après la roulaison, on a été effrayé des déchets; on a senti la nécessité d'améliorer les méthodes d'extraction, de multiplier les cylindres, de doubler, de tripler la macération; d'y ajouter des appareils qui viennent aider à grossir le rendement de la canne. On a même réussi à économiser près de soixante pour cent de combustible, en brûlant la bagasse, qu'auparavant on jetait au rebut, dont on ne savait comment se débarrasser. A l'heure qu'il est, certains planteurs sont arrivés à des résultats si merveilleux, qu'ils font douter de la supériorité de la diffusion, la méthode la plus scientifique, la plus efficace d'extraction que l'on connaisse.

N'est-ce donc rien que tout cela? Est-il possible de rêver de plus rapides progrès?

Il en est de même dans presque toutes les branches de notre industrie agricole, grâce aux nouveaux procédés adoptés et, principalement, à la fécondité du sol. Les hommes de l'Ouest, de l'Iowa, du Michigan, du Minnesota, ne s'y trompent pas, et ceux d'entr'eux qui savent à quoi s'en tenir sur notre climat et nos terres, n'hésitent pas à venir s'établir dans le Sud-Ouest de la Louisiane, aussitôt qu'ils le peuvent.

Ne craignons donc pas de nous aligner avec les Etats voisins, d'entrer avec eux en concurrence. Nous ne sommes inférieurs que sur un point, un seul—l'élevage. Sous tous les autres rapports, nous pouvons lutter sans crainte, à condition, toutefois, que nous fassions les préparatifs nécessaires et que nous allions exposer, au grand concours de 1888, des produits de choix, les plus beaux que nous puissions tirer de la terre. C'est le moment de nous mettre à l'œuvre, afin d'y figurer dignement et de faire honneur à notre Louisiane bien aimée.

Il nous faut donc répondre promptement et énergiquement, à l'appel de l'Association nationale des planteurs cotonniers, à l'appel de l'Etat du Mississippi, à l'appel de notre Gouverneur. Nous n'avons qu'à le vouloir, pour remporter plus d'un prix dans cette lutte aussi glorieuse que pacifique.

Louisiane.

Le *Foyer Créole*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 12 février:

Nous jouissons d'un printemps précoce, la température est délicieuse, et la canne, loin d'avoir souffert soulève le sol et laisse paraître ses tiges, qui, déjà, marquent le rang.

—Le 14 février, à 5 heures du soir, sera célébré, à l'église St-Michel, le mariage de M. Valsin Donaldson à Mlle Palmyre Usé; le 21, à 4 heures et demie une semblable cérémonie aura, pour la vie, M. Camille Caillouette à Mlle Estelle Webre. Nous les remercions des invitations qu'ils nous ont adressées et leur offrons nos meilleurs souhaits de bonheur.

—A l'occasion des fêtes du carnaval, la compagnie du chemin de fer Mississippi Valley offrira en vente le 18, le 19, le 20 et le 21 courant des billets de voyage à prix réduits. Ainsi, ces jours là, les voyageurs laissant la station du couvent pourront se procurer des billets d'aller et retour pour la somme de $1 50. Ces billets seront acceptés pour le retour, jusqu'au 28 février. Les personnes qui attendront jusqu'au 22 février pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, ne pourront, nous dit-on, jouir du privilège accordé par la compagnie, et devront payer le prix ordinaire du voyage.

—Décédé, le lundi, 7 février 1887, à 3 heures et demie du matin, à l'âge de 10 mois, Joseph Edgard, enfant de H. C. Colomb et de Louise Réaud. Les funérailles ont eu lieu, mardi dernier, à 11 heures, à l'église St-Michel.

—Décédée, le vendredi, 11 février 1887, à 5 heures du soir, Mme Vve Sylvain Lassère, à l'âge de 63 ans. Les funérailles auront lieu, cet après-midi, à 3 heures et demie, à l'église St-Michel.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 12 février:

—Le chemin qui conduit d'ici à Waterloo, est en bon état, à l'exception de quelques endroits, qui laissent à désirer. Il suffira, croyons nous d'appeler, sur ce sujet, l'attention de nos autorités compétentes.

—Le magasin de Mme Dutrey, près de Cook's Landing, a été détruit par les flammes. La bâtisse valait $700; elle était assurée pour $300; il y avait pour $3,000 de marchandises; l'assurance n'était que de $2,000. On dit que cet incendie est l'œuvre de la malveillance.

—Marié, à New Texas, par le Rév. P. Charles Clarke, M. Edouard Dayries à Mlle Angéla Vignes, fille de feu Adelar Vignes.

—Décédé en sa résidence, à Fausse Rivière, Mme Jean Nicolas Gareu, à l'âge de 63 ans.

L'*Echo*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 12 février:

Le temps, cette semaine, a été délicieux.

La végétation est en pleine activité; pruniers et pêchers sont en fleurs. Nos habitants poussent vigoureusement leurs travaux de jardinage. On cultive beaucoup, ici, les pois, les fèves, les pommes de terre. Tout croît rapidement. Si le temps continue, sans gelée blanche, vers la fin du mois, nous aurons une bien belle récolte, dans six semaines et notre marché sera abondamment fourni.

—A Lac Charles, l'industrie du bâtiment n'a jamais été aussi active. M. J. M. Taylor fait élever un nouveau cottage, près de la rue Ryan, sur la colline Pithon. Trois nouvelles bâtisses sont en construction, rue Bilbo; Le nouveau magasin à deux étages de M. Félix Perkins, sera bientôt achevé. M. Paul Moss se fait construire une superbe résidence, au coin des rues Bilbo Lawrence. M. J. C. Suttles en fait autant, au coin des rues Ryan et Lawrence. M. J. J. Bullock vient de faire venir tout le matériel nécessaire pour une maison qu'il compte habiter, M. J. Martin fait aussi élever une vaste bâtisse et l'établissement Rosteet est remis à neuf.

Nous pourrions citer une douzaine d'autres maisons en cours de construction, dans la localité. Il n'y a pas, dans le sud-ouest de la Louisiane, de localité qui grandisse aussi rapidement que Lac Charles.

—Le conseil de ville vient de voter $250 au profit de la convention qui va s'assembler, le 22; c'est une nouvelle ressource pour la société qui en a la direction et pourra donner ainsi plus d'éclat aux séances et aux réjouissances publiques.

Le conseil a aussi accordé le droit de passage, à travers la rue Ryan et autres voies publiques, pour un chemin de fer urbain qui partira de la station du Louisiana Western, et ira jusqu'au fond de la partie sud et sud-ouest de la cité. Cette nouvelle voie de communication rapide rendra de grands services aux commerçants et aux hommes d'affaires.

—Les gouverneurs d'un grand nombre d'Etats ont envoyé des délégués à notre convention. Toutes les paroisses de la Louisiane seront aussi représentées; il y a donc lieu de compter sur un succès complet.

Une lettre adressée de Richmond, Kentucky, au prof. J. H. Knapp, fait un grand éloge de l'entreprise de la convention agricole d'Etat à Etat. Il en résultera un grand bien pour le Sud en général, dit-il; tout cela fait honneur à votre gouverneur et à sa façon d'administrer les affaires de l'Etat.

—Nous lisons dans la *Gazette*, de Jonesboro, Illinois:

Le mouvement qui a lieu dans l'Alabama, le Mississippi et le Tennessee, s'est propagé jusqu'à la Nouvelle-Orléans. La grande ville du Sud travaille à attirer dans l'Etat le capital, les bras, les hommes utiles et progressifs.

Il y aura une grande foule à la convention agricole de Lac Charles, situé dans la région du sucre et du sel. Nous sommes heureux de voir le Sud s'élever ainsi, prendre la tête du mouvement. C'est à la Nouvelle-Orléans qu'il appartient de prouver ce qu'elle sait faire. Il faut qu'elle montre qu'elle est au niveau des autres villes du Nord et de l'Ouest.

—Nous avons le plaisir d'annoncer la présence de M. T. J. Mills, délégué d'Adel, Iowa; il est arrivé le premier de tous. C'est un homme d'une grande expérience en agriculture, en même temps qu'un journaliste habile. Depuis son arrivée, il a acheté une propriété à 4 milles au nord de Welsch; il va y élever une ferme et compte s'établir dans notre paroisse. Il est enchanté de la douceur du climat et de la richesse du sol. Il nous a annoncé qu'un grand nombre d'habitants de l'Iowa s'apprêtent à quitter leur pays et à venir s'installer ici. Il croit que la convention aura de magnifiques résultats. A leur retour dans le pays qui les a envoyés, les délégués feront un grand éloge des ressources de votre région, et un grand nombre de fermiers viendront profiter des avantages énormes que procure la culture, dans cette partie de la Louisiane.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 12 février:

Le temps est d'une douceur extraordinaire, à cette époque de l'année; aussi la végétation est-elle en avance d'un grand mois sur celle de l'an dernier.

—Le fleuve hausse maintenant très vite; nous espérons qu'il s'arrêtera à temps pour nous permettre d'éviter les dangers.

—La perspective est vraiment très rassurante pour les planteurs sucriers. On a de bonnes raisons de croire que le sucre est arrivé à son plus bas prix; il ne peut plus baisser et s'il y a un changement, ce ne peut être qu'en bien.

A partir d'aujourd'hui, les terres à sucre doivent gagner en valeur, parce qu'il est reconnu qu'elles sont les meilleures qu'il y ait aux Etats-Unis.

Il a été démontré, par M. John Dymond, un de nos plus habiles et plus heureux planteurs de la Louisiane, qu'une tonne de cannes, convenablement travaillée, donne, nécessairement, 150 livres de sucre et 75 livres de mélasse.

120 livres de premier sucre, à 5 cents la livre, font	$6 00
30 livres de second sucre, à 4 cents la livre	1 20
75 livres de mélasse, à 1 cent 1/2 la livre	0 94
Total	$8 14
Première valeur d'une tonne de canne	$5 50
coût du transport et de la fabrication	1 71
Total	$7 21

Il y a donc un profit net de 93 cents par tonne pour le fabricant. Supposons qu'il opère sur 50,000 tonnes, il fera un bénéfice brut de $46,500, sur lesquels il lui faudra payer le chef des travaux, l'ingénieur, le sucrier, le chimiste, les commis—ce qui lui laissera un bénéfice net de $25,000, ou un revenu de 10 pour cent sur le capital qu'il aura mis dans la culture. On se demande quelle est la branche d'industrie agricole qui rapporte 10 pour cent.

Passons, maintenant, au planteur, au producteur. Nous commençons par admettre qu'il n'a rien à faire dans l'usine, qu'il est purement et simplement cultivateur. Il lui faut $25 pour planter et cultiver un acre de cannes. Vingt tonnes, voilà à peu près la moyenne de rendement par acre. Mettons qu'il vende ses cannes $3.00 la tonne—c'est le prix le plus modéré que nous connaissions; il obtiendra donc, de son acre de cannes, $60, dont il lui faut déduire $25 de frais. Reste un bénéfice net de $35, ou 10 pour cent sur un placement de $350. En d'autres termes, si chaque acre de terre de cannes toutes plantées, vaut ou lui a coûté $350, il tirera de ce capital 10 pour cent. Qu'on établisse, dans nos campagnes, des usines centrales, et l'on verra que ces calculs sont parfaitement exacts.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

La *Germania* vient de publier le programme électoral du parti du Centre, en Allemagne—parti sans l'appui duquel, comme le disent les journaux officieux, l'opposition des partis hostiles au septennat serait restée vaine. En voici les principaux passages:

"Le Reichstag est dissous. La dissolution a été prononcée parce que la majorité, avec l'unanimité de la fraction du Centre, n'a voulu consentir à l'augmentation de l'armée qu'à la condition que l'effectif consenti ne l'était que pour une durée de trois années et non de sept, comme le demandait le projet des gouvernements confédérés.

"Nous avons émis notre vote en appréciant pleinement la situation politique du moment. En n'accordant que trois années, nous avons voulu laisser au Reichstag la possibilité d'examiner de nouveau la demande d'un effectif augmenté, d'autant plus que c'est au Reichstag d'aviser à la façon dont on pourvoira aux crédits nécessaires....

"Nous saluons avec reconnaissance les allègements dont l'Eglise en Prusse a été l'objet. Mais le Culturkampf n'est pas encore fini: les lois de l'empire qui entravent l'action de l'Eglise et la livrent à l'omnipotence de l'Etat continuent d'exister, l'action bienfaisante du clergé et des Ordres religieux est paralysée, les droits constitutionnels de millions de citoyens sont lésés et le droit national, le droit au sol de la patrie, est foulé aux pieds. Vouloir dorénavant éliminer des luttes politiques les revendications formulées au nom de l'Eglise équivaudrait au fait de vouloir se duper soi-même; nous poursuivrons donc ces revendications tant que nous n'aurons pas obtenu pleinement satisfaction.

"Revendiquer la liberté ecclésiastique implique tout naturellement la revendication de la liberté civile. Le peuple allemand a gravement souffert sous le régime du pseudo-libéralisme; néanmoins, dans sa très grande majorité, il n'est nullement enclin à des tendances gouvernementales absolutistes. La fraction du Centre ne vise point de prépondérance parlementaire; elle combattra, comme par le passé, très énergiquement toute tentative de vouloir amoindrir les droits constitutionnels de la nation. De même, elle saura veiller au maintien du caractère fondamental, historique et constitutionnel de l'empire comme union d'Etats confédérés.

"Les nécessités budgétaires de l'empire, surtout celles du budget militaire, ont imposé à la nation des charges de plus en plus grandissantes. La fraction n'a pas cessé un instant de prêcher l'économie. Elle s'est opposée à ceux des projets d'impôts qui n'auraient en vue qu'une augmentation des charges, au lieu d'une plus juste répartition, ou bien encore qui auraient pu rendre illusoire le droit du Reichstag au vote du budget.

"Nous nous sommes surtout opposés à tout établissement de monopoles, monopoles qui auraient eu un caractère dangereux et pour les intérêts économiques et pour les droits politiques. Les mêmes principes nous serviront de guides aussi à l'avenir....

"L'heure actuelle est grave. Le résultat des élections décidera et de la législation des trois prochaines années et de tout l'avenir de la vie constitutionnelle.

"Appuyé sur la confiance et la concorde de ses électeurs, le Centre est resté la *turris ferrea*, au milieu des nombreux changements des partis politiques.

"Nous espérons fermement que nos électeurs resteront avec nous et donneront ainsi de nouveau un exemple brillant de leur concorde, de leurs sentiments d'indépendance et de la fidélité à leurs devoirs."

Voici les noms des missionnaires Oblats de Marie Immaculée, partis pour les missions à la fin de l'année 1886.

Le 28 septembre, pour la mission de Jaffna, le R. P. Vorlander Edouard, du diocèse de Saint-Dié; le 10 octobre, pour la mission de Colombo, le R. P. Andreau François-Xavier, du diocèse de Poitiers; le 16 septembre, pour la province du Canada, le Frère Scolastique Galagher John, du diocèse de Saint-Elphin (Irlande); le 18 octobre, pour le Scolasticat d'Archeville (Canada), le Frère Scolastique Audemar Félix, du diocèse de Valence; le 10 novembre, pour la mission de l'Etat libre d'Orange, Mgr Anthony Gaughran, du diocèse de Dublin, évêque titulaire de Prière et vicaire apostolique de l'Etat libre d'Orange; le R. P. O'Reilly Matthews, du diocèse de Meath (Irlande) et le R. P. Guiller Félix, du diocèse de Laval.

Mgr l'archevêque de Paris a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse "un mandement concernant la recherche des écrits du serviteur de Dieu Mgr François de Montmorency-Laval, évêque de Québec," et dont la *Semaine religieuse* a publié hier le texte; on y lit:

"La Congrégation des Rites fait faire, en ce moment, les premières procédures relatives à la cause de la Béatification de Mgr François de Montmorency-Laval, évêque de Québec. Mgr de Montmorency-Laval ayant passé à différentes reprises plusieurs années à Paris, où il fut ordonné prêtre en 1648 et sacré évêque dans l'église Saint-Germain-des-Prés dix ans après, un apostolique nous enjoint de rechercher dans notre diocèse tous les écrits du serviteur de Dieu. En conséquence, nous ordonnons, sous peine des censures de l'Eglise, à tous ceux qui posséderaient quelques lettres, opuscules, méditations, traités, notes, mémoires et autres œuvres écrites de sa main, ou sous sa dictée, ou composées par son ordre, de nous les communiquer. Ceux qui, sans posséder eux-mêmes les écrits, connaîtraient des personnes qui les ont en leur possession, doivent, sous les mêmes peines, nous en donner avis."

Les recettes pour l'église du Sacré-Cœur ont été de 83,134 francs dans le mois d'octobre dernier.

Au 31 décembre, le total des recettes était de 17,674,736 francs.

Mgr Richard, de retour de Rome, est arrivé à Paris.

Le Souverain-Pontife, en prenant congé de lui, a dit au prélat qu'il sait bien que la France reste toujours la fille aînée de l'Eglise.

Un journal du matin confirme la nouvelle de l'élévation du vénérable prélat à la dignité de la pourpre, ainsi que celle de Mgr Azarian, patriarche arménien.

Le *Moniteur de Rome*, organe du Vatican, annonce que le prochain consistoire n'aura lieu que dans la première quinzaine du mois de mars.

Une messe pour les associés vivants et défunts de l'Œuvre des écoles d'Orient a été célébrée le jeudi, 27 janvier, fête de Saint-Jean Chrysostome, patron de l'Œuvre, dans la chapelle basse de la Madeleine.

L'allocution a été faite par le R. P. Marie-Léon Patrem, secrétaire des missions franciscaines. Une quête a été faite au profit de l'Œuvre.

L'Œuvre des écoles d'Orient, solennellement approuvée par le Saint-Siège, et spécialement recommandée par S. S. le Pape Léon XIII, dans ses lettres Encycliques du 3 décembre, 1870 et du 19 1881, a pour but de maintenir et de propager l'unité catholique en Orient, par le moyen des écoles, orphelinats, asiles, crèches, refuges, etc., et surtout par la formation d'un bon clergé dans les différents rites orientaux.

Le *Moniteur de Rome* confirme en ces termes les nominations de cardinaux déjà annoncées:

"On nous assure que, dans le prochain Consistoire, Sa Sainteté le Pape Léon XIII créera les cardinaux suivants: S. Exc. Mgr Rampolla, nonce apostolique à Madrid; S. Exc. Mgr Di Rende, nonce apostolique à Paris; S. Exc. Mgr Serafino Vannutelli, nonce apostolique à Vienne; S. Exc. Mgr Aloisi Masella, ancien nonce apostolique à Lisbonne et Mgr Giordani, archevêque de Ferrare."

Allemagne.—On paraît ne pas douter, au ministère de la guerre allemand, du vote du septennat par le futur Reichstag. Les journaux de la Prusse occidentale annoncent en effet que les dispositions sont prises pour la création des nouveaux régiments. Nous trouvons de plus dans la *Metzer Zeitung* les indications suivantes:

"Quatre des régiments que l'on doit créer viendront tenir garnison en Alsace-Lorraine, savoir: le 135e régiment d'infanterie à Thionville, où il remplacera le 70e, qui se rendra à Sarrebrück; le 136e, à Dieuze; le 137e, à Haguenau, et le 138e à Strasbourg. Le 97e régiment sera envoyé à Sarrebourg, et le 99e remplacera le 47e à Strasbourg et à Phalsbourg. Le 135e (Thionville et le 131e (Metz) formeront la 60e brigade d'infanterie, et le 47e, qui remplacera à Metz le 92e, formera la 65e brigade d'infanterie avec le 136e. La nouvelle organisation entrera en vigueur le 1er avril; les différens états-majors seront probablement formés dès le mois de février."

On écrit, de Berlin, le 26 janvier, à la *Gazette de Cologne*:

Les journaux du parti libéral allemand reproduisent avec une grande joie une remarque que le député Windthorst a faite dans la séance de mardi de la Chambre des députés de Prusse. Le prince de Bismarck avait dit que les progressistes étaient des républicains déguisés et des révolutionnaires.

M. Windthorst répondit: "Il existe des autorités très importantes, qui peuvent devenir des autorités encore plus importantes et qui cependant n'envisagent pas de cette façon les libéraux allemands."

M. Eugène Richter trouve que cette indication n'est pas assez claire; il dit dans son journal:

"Prendre pour plate-forme électorale le renvoi de Bismarck n'aurait pas le moindre sens, car chacun sait que l'empereur Guillaume ne congédiera jamais le chancelier actuel; mais si nous avons un changement de souverain pendant la prochaine période législative, le nouvel empereur saura ce qu'il aura à faire."

On écrit de Mayence à la *Gazette de Cologne* qu'un certain nombre de jeunes gens de cette ville et des villes voisines, qui avaient été ajournés comme excédent lors de l'appel des recrues de l'automne dernier, ont été appelés sous les drapeaux pour les premiers jours d'avril, et que, à en juger d'après ce fait, le gouvernement de l'empire a pris des mesures en prévision de toutes les éventualités, afin que l'augmentation projetée de l'effectif de présence puisse être effectuée.

Le gouvernement cherche à entraver par tous les moyens possibles l'agitation électorale des socialistes. Nous avons annoncé que le secrétaire du comité électoral de Francfort-sur-le-Mein a été expulsé de cette ville. Dans la soirée du 26 janvier, la police de Dantzig a procédé à l'arrestation de douze socialistes de cette ville, accusés de participation à une société secrète. Parmi les personnes arrêtées se trouve M. Jochem, candidat au Reichstag.

A Berlin, les propriétaires de salles où se tiennent d'ordinaire des réunions populaires et qui sont situées dans les quartiers ouvriers refusent, sous le coup d'intimidations et de menaces, de prêter ces locaux aux socialistes qui voudraient y convoquer des assemblées. Trois de ces propriétaires, pour ne pas se brouiller avec leurs clients habituels, se sont même décidés à prendre une mesure générale et à fermer leurs salles à tous les partis politiques pendant la durée de la période électorale.

Jusqu'ici les socialistes de Berlin ont posé trois candidatures: celle de M. Singer dans la 4e circonscription; celle de M. Hasenclever dans la 6e circonscription; celle de M. Cristiesen dans la 1re circonscription.

Le comité central électoral du parti démocratique (*Volkspartei*) vient d'adresser aux électeurs un appel où il est dit que la question qui est soumise au peuple allemand est une question de droit constitutionnel.

"Il s'agit de savoir si, pendant sept ans, on se privera de la possibilité de diminuer les grandes charges militaires auxquelles on se soumet aujourd'hui, le cœur gros.

"Concitoyens, dit le manifeste en terminant, n'oubliez pas qu'un Reichstag qui plie dans la question constitutionnelle n'aura pas non plus la force de détourner de l'empire l'augmentation immodérée des impôts, l'introduction des monopoles, l'atteinte portée aux droits électoraux de la nation.

"C'est tout cela qui est en jeu. Que chacun fasse son devoir, et le droit l'emportera, et le plus gros danger qui, à l'intérieur, ait menacé l'empire depuis sa fondation, sera détourné par la fidélité de la majorité de la nation à la Constitution."

Suisse.—Voici, d'après la *Gazette de Lausanne*, le texte de la convention signée, le 27 janvier, par M. Droz, président de la Confédération suisse, et par M. Arago, ministre de France à Berne:

"Le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République française ayant reconnu nécessaire de déterminer exactement la portée de la convention du 22 février 1882 pour la protection réciproque des marques de fabrique et de commerce, en ce qui concerne les dépôts de marques affectées sous l'empire de la convention du 30 juin 1864, les soussignés, à ce dûment autorisés, ont échangé la déclaration suivante:

"Il est entendu que les marques déposées dans l'un et l'autre pays en vertu de la convention du 30 juin 1864 jouiront, jusqu'à l'expiration d'un terme de quinze années à partir du dépôt effectué, de la protection que la législation du pays respectif accorde ou accordera par la suite aux marques indigènes, sans qu'il y ait obligation de faire une nouveau dépôt."

On mande, de Berne, que M. Passy, président de la Société française de la Paix, et M. Franck, président de la Société américaine, ont adressé au Conseil fédéral une lettre pour solliciter son concours en faveur de la création d'une haute cour arbitrale internationale en vue de prévenir le horreurs de la guerre.

Espagne—Les divisions qui s'étaient produites, il y a quelque temps déjà, dans les rangs des républicains espagnols, ont eu, le 30 janvier, leur dénouement. Une assemblée de délégués du parti s'était réunie ces jours derniers à Madrid pour choisir entre les politiques et les programmes rivaux de la plupart des députés radicaux, ayant à leur tête M. Salmeron, et ceux des partisans plus avancés de MM. Zorrilla et Pi y Margall. Ces derniers veulent tendre au renversement des institutions monarchiques par tous les moyens, y compris surtout la violence, les pronunciamientos, les émeutes locales, les soulèvements même partiels, et n'ayant aucune chance de réussir.

M. Salmeron, au contraire, désire agir par la propagande, appuyer même le gouvernement actuel dans ses réformes libérales, et ne recourir à la révolution que si la nation tout entière s'y trouve amenée par un mouvement irrésistible de l'opinion publique. La majorité des délégués, 83 contre 23, s'est prononcée en faveur de M. Zorrilla et a décidé de lui envoyer une députation pour lui demander son mot d'ordre pour la campagne de cette année, dans laquelle il compte sans doute continuer ses tentatives d'embauchage dans l'armée, tandis que M. Pi y Margall se charge de la propagande ouvrière. Les chefs des dissidents sont [illegible] assemblés; ils vont fonder à la Chambre un parti de républicains modérés, qui se tiendra à égale distance entre leurs anciens amis de gauche et les possibilistes de M. Castelar.

La reine Christine, avec les infantes Isabelle et Eulalie, le maréchal Campos et le ministre de la guerre, se sont rendus, le 29 janvier, par train spécial à Aranjuez pour inaugurer un asile des orphelins militaires. La cérémonie a été suivie d'un banquet que le directeur de l'infanterie a offert à la reine. Les colonels des 60 régiments d'infanterie et des 20 bataillons de chasseurs y assistaient. C'est le premier banquet auquel la reine a pris part depuis la mort d'Alphonse XII.

Avant de rejoindre leurs régiments, les colonels d'infanterie qui ont assisté à l'inauguration de l'asile militaire d'Aranjuez, ont offert un banquet au ministre de la guerre, au maréchal Martinez Campos et à plusieurs généraux. De nombreux discours ont été prononcés. Le maréchal Campos a affirmé l'espoir que l'ère des pronunciamientos fût définitivement close.

Après le banquet, quatre colonels ont été chargés de porter à la reine de magnifiques bouquets et une adresse d'adhésion signée par tous leurs compagnons d'armes.

La mise à l'eau du cuirassé espagnol le *Pelayo* est fixé au 5 février. Le ministre de la marine espagnole, l'amiral Arias, viendra, sur la frégate-école *Blanca*, assister au lancement, ainsi que l'ambassadeur d'Espagne à Paris.

Dans l'assemblée républicaine du 29 janvier, M. Salmeron a condamné tout mouvement révolutionnaire ou séditieux qui n'a pas pour base l'opinion générale du pays; il reconnaît l'importance de la coalition électorale républicaine; M. Zorrilla peut en être le platonique, mais les éléments intransigeants veulent en faire un dictateur. Il déplore que les zorrillistes intransigeants fassent tout pour la disparition du parti et déclare que Pi y Margall a approuvé l'attitude bienveillante pour la politique libérale que la junte directrice des progressistes reponsse.

Le discours de M. Salmeron a été fréquemment interrompu par la majorité de l'assemblée.

Décédée hier 15 février à 9 heures P. M. à l'âge de 77 ans, Dame Veuve EDMOND PALTEON née Elisabeth Fontaine de Chassemel. Les amis et connaissances de la famille et ceux de son beau-frère Louis Duvigneaud et de son gendre S. E. Brunet sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence 378 rue Robertson entre Colombus et Laharpe.

MESSE FUNEBRE

Une messe funèbre sera dite aux Jésuites le 16 février, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de PIERRE ST CYR FOURCADE. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

13fév—3t

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov86—1anPP

La Société "Unione Italiana Garibaldi" invite la colonie italienne de cette ville à prendre part à la réception offerte au local de la société No 191 Customhouse street, demain le 17 courant de 1 à 4 heures p. m. à Messieurs les Officiers du navire de guerre italien "Flavio Gioia."

JOHN ROCCHI.

Banque des Citoyens de la Louisiane — Nouvelle-Orléans, 15 février 1887.—A l'élection qui a eu lieu le 7 de ce mois les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de la Banque.

D. A. CHAFFRAIX, H. W. CONNER, ISIDORE NEWMAN Sr. M. STERN, S. GUMBEL, A. M. SOLARI, JULIUS WEIS.

Et à la réunion de ceux ci, le même jour, M. CONNER s'étant démis de la présidence, M. S. O. THOMAS y a été appelé à l'unanimité de la Direction pour l'année qui va suivre.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

16fév—1f

Hôtel Royal.
Cet hôtel sera ouvert le LUNDI 14 février pour la saison, sous la même administration que les années précédentes avec prix réduits.
Les voyageurs de la campagne peuvent avoir à l'hôtel une chambre au taux de $1 par jour. Le restaurant sera ouvert au public de 6 A. M. à minuit.
A. E. RIVERS, Propriétaire.
15 fév—2 sem

Avis.

LES privilèges de la barre, du restaurant, etc. pour le bal qui sera donné par la Société de St-Maurice le samedi 19 février, seront vendus à l'encan mercredi 16 courant, à 7 heures, à la salle de M. Peyrègne, coin Toulouse et Remparts.

15 fév—2f

Quinzième Etat de Situation —DE LA— Compagnie d'Assurances du Peuple De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$104,349 76	
Sur risques de rivière	2,892 52	
Sur risques de mer	2,442 74	
		$109,685 02
Ajoutez, primes non acquises de 1885		32,267 06
		$141,952 08
A déduire:		
Primes remboursées, cancelées, réfraction	$29,171 54	
Réassurances	6,015 57	
		35,187 11
		$106,764 97
Pertes, etc., payées durant la même période—		
Sur incendies	$92,459 96	
Sur les rivières	1,092 70	
Sur les mers	1,314 37	
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt	15,869 21	
		$110,736 24
		$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$2,696 79
Primes en voie de recouvrement	17,368 15
Immeubles	36,782 49
Actions de banques et autres	36,684 79
Meubles et installation de bureau	2,370 25
Billets garantis par nantissements	3,619 62
Billets garantis par hypothèques	8,608 06
Billets à recevoir	2,060 27
	$110,290 46

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour de janvier 1887.

J. BENDERNAGEL, Notaire.

22 jan—1m

CHAMPAGNE Rœderer.
300 Caisses Carte Blanche (ancien vin)
300 " Grand Vin Sec (nouveau vin)
Vu la demande croissante pour les vins secs, M. Louis Rœderer s'est décidé à nous envoyer son Grand Vin Sec qui n'a pas de supérieur.
Il a aussi abandonné la cire qu'il employait pour couvrir les bouchons et emploie maintenant une feuille de plomb argentée.
A vendre par tous les marchands de liqueurs, restaurants et buvettes.
A. M. & J. SOLARI, Agents pour le Sud.
Nous invitons tous les visiteurs à venir examiner notre stock de Groceries, Vins, Liqueurs et Conserves, qui est le mieux assorti dans le Sud.
Nous garantissons toutes nos marchandises et livrons franc de charroi à tous les débarcadères de la ville. 16fév—9f

CHARTE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

CE SIXIEME jour du mois de NOVEMBRE de l'année mil huit cent quatre vingt six, et la cent onzième de l'indépendance des Etats Unis. Pardevant moi, ANDRE DORIOCOURT, Jr. notaire, dûment commissionné et qualifié en la ville de la Nouvelle Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en ladite ville et paroisse, en la présence des témoins ci après nommés et des soussignés, ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms figurent dans cet acte, lesquelles ont déclaré que, se conformant aux dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations, elles conviennent (et s'y engagent) ainsi que leurs associés et successeurs de former et constituer une corporation pour les fins et objets ci après, et en vertu des stipulations et règlements qui suivent, savoir:

ARTICLE Ier.

Le nom et le titre de cette corporation sera la "PELICAN HOMESTEAD AND BUILDING ASSOCIATION," elle aura sous ce nom pouvoir et autorité, pendant quatre vingt dix neuf ans, à partir de la présente date, de faire tous les contrats nécessaires à l'objet qu'elle se propose; de détenir recevoir acheter et vendre, sous son nom légal des biens fonds et des biens mobiliers, de prêter de l'argent sur garantie, de nommer et désigner tels officiers, directeurs et agents qu'exigeront ses intérêts et ses besoins, d'adopter les règlements nécessaires à la bonne administration de ses affaires, de les changer et modifier à son gré, d'accomplir enfin tels autres actes qu'elle jugera nécessaires et convenables pour remplir le but de sa création.

ARTICLE II

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et toutes les pièces judiciaires seront servies au président de la corporation ou, en son absence, au vice président et dans le cas où ces deux officiers seraient absents au secrétaire, et si celui ci aussi est absent, à un membre quelconque du Conseil de Direction.

ARTICLE III.

L'objet de ladite Corporation sera de créer un fonds provenant des quotités hebdomadaires versées par compte à des souscriptions au fonds capital des primes et de l'intérêt de l'argent prêté. Le fonds ainsi créé servira à acheter et vendre des propriétés foncières à bâtir et vendre des *homesteads*, à prêter de l'argent sur hypothèque ou tout autre garantie dans la ville de la Nlle Orléans. Un quorum du Conseil de Direction peut à la majorité des voix exécuter tels prêts qu'il jugera convenables et profitables à l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de ladite corporation sera limité à quinze cent mille dollars ($1 500 000) divisés en sept mille cinq cents actions de deux cents dollars chacune payables en quotités hebdomadaires de vingt cinq cents par action par semaine. Ladite corporation entrera en fonction dès que trois cents actions du fonds capital auront été souscrites. Les actions seront émises par séries lesquelles seront désignées respectivement comme séries A B C D, etc., et le capital maintenant existant sera connu comme série A. Aucune autre série ne renfermera plus de quinze cents actions.

Toutes les fois que les actions représentant une série quelconque auront atteint par suite du paiement des quotités et de l'accumulation des profits la valeur au pair de deux cents dollars chacune cette série sera liquidée aussi promptement que le comportera l'intérêt des souscripteurs et quand les actions représentant les dernières séries restantes auront atteint la valeur de deux cents dollars chacune l'Association sera liquidée par trois commissaires pris parmi les actionnaires et désignés par le Conseil de Direction.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de corporation de l'Association seront exercés par un Conseil de Directeurs composé de vingt et un (21) actionnaires au plus ou de quinze (15) au moins ayant au moins dix (10) actions lequel sera nommé annuellement par les actionnaires le sixième jour de novembre 1887. Chaque action du capital aura droit à un vote exprimé soit par le propriétaire de celle ci ou par son représentant, pourvu que le propriétaire de la dite action ou actions du capital ne soit pas en défaut.

Avis de la dite élection sera donné pendant au moins une semaine dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. La dite élection se fera au scrutin et aura lieu au domicile de cette corporation sous la surveillance de trois (3) actionnaires nommés par le Conseil de Directeurs à la dernière assemblée précédant l'élection.

Les actionnaires recevant une majorité des votes donnés seront déclarés élus.

Si une élection n'est pas tenue le jour spécifié cela n'entraînerait pas la dissolution de la corporation mais les directeurs en place continueraient à agir jusqu'à ce qu'une élection soit ordonnée après dix jours d'avis indiquant le jour et le lieu de l'élection.

Les directeurs éliront entre eux un président et un vice président, sept directeurs formeront un quorum pour la gestion des affaires.

Les directeurs choisiront [illegible] un secrétaire et trésorier et tels autres officiers qu'ils jugeront nécessaires et pourront fixer leur compensation mais aucun émolument ne sera payé excepté au secrétaire.

Les dits directeurs auront le droit de faire des règlements qui ne devront pas être en conflit avec la charte. Ils choisiront l'endroit où se tiendront les assemblées. Ils pourront suspendre tout officier pour négligence de ses devoirs ou pour conduite délictueuse: ils auront tous les pouvoirs généraux nécessaires pour remplir l'objet que se propose l'Association. Mais ils n'auront pas le pouvoir d'acheter des propriétés foncières, excepté pour du comptant, ni de contracter une dette quelconque excédant les versements d'un mois.

ARTICLE VI.

Les enfants et les femmes ayant de l'argent à placer en petits versements seront reçus comme membres.

ARTICLE VII.

Chaque actionnaire, pour chaque action du capital qu'il possède dans l'Association, aura le droit de recevoir des fonds de celle-ci un prêt de deux cents piastres, moins la prime offerte. Toutes les fois que les fonds au trésor le permettront, il sera fait un ou plusieurs prêts aux actionnaires offrant la prime volontaire la plus élevée, de telle façon que le Board en aura décidé, pourvu qu'aucun prêt ne soit fait pour une prime de moins de quinze pour cent.

Aucun actionnaire n'aura droit à un prêt sur plus de vingt-cinq (25) actions. Aucun actionnaire n'aura droit à un prêt s'il doit un arriéré à l'Association.

Les actionnaires à qui des prêts seront faits paieront un intérêt sur ceux ci par paiements hebdomadaires au taux de six pour cent par an.

Dans le cas où ils ne donneraient pas une garantie suffisante pour ces prêts dans un délai d'un mois à partir de la date de l'achat, l'intérêt sera porté au compte du dit acquéreur, ensemble avec les frais et charges ou dépenses qui auront été faits pour l'examen des titres et les recherches nécessaires, et l'argent reviendra à l'association. La garantie ne sera pas considérée suffisante, à moins qu'elle ne soit approuvée par une majorité au moins des membres présents du Conseil de Directeurs.

ARTICLE VIII.

Dans le cas où un actionnaire négligerait ou refuserait pendant un mois d'opérer ses versements hebdomadaires, il devra payer pour chaque mois une somme additionnelle de cinq *cents* pour chaque action du capital qu'il possède. Tout actionnaire qui, pendant six mois n'aura pas opéré les versements dûs sur son capital, aura, en raison de telle négligence et sans avis, ou en mettant davantage, perdu tous les paiements antérieurement faits par lui, ensemble avec les profits, intérêts et accumulations sur les dits paiements, lesquels retourneront à l'Association qui en deviendra la propriétaire.

Tout actionnaire ayant obtenu un prêt de l'Association ou étant de toute autre manière son débiteur qui aura négligé ou refusé pendant un mois de payer la portion hebdomadaire de l'intérêt sur la dite dette, paiera une somme additionnelle de cinq *cents* chaque mois sur chaque action contre laquelle la dite dette aura été effectuée. Les amendes pour chaque négligence ou refus mensuel de payer les versements ou intérêts, seront portées en compte à l'actionnaire en défaut; mais ces amendes pourront être évitées en payant d'avance pour un certain temps, durant lequel les versements ayant été faits par anticipation, aucune amende ne pourra être imposée.

ARTICLE IX.

Si un actionnaire quelconque est endetté à l'association (la valeur de son action ou de ses actions étant moindre que sa dette) et désire acquitter sa dette, il aura le droit d'abandonner ses actions à l'association avec l'intérêt qui s'y ajouterait en paiement de la dite dette, à la condition qu'il paie comptant le reliquat de la dette. Toutes les fois qu'une action aura été donnée en nantissement à l'association comme sécurité collatérale par un actionnaire endetté à l'association, et que la valeur de cette action avec l'intérêt égalera la dette (avec l'intérêt et tous les frais qui peuvent peser sur l'action), dette pour laquelle l'action est donnée en nantissement, l'action étant payée et la dette éteinte, il sera du devoir de l'actionnaire de faire canceler son action; et en le faisant le Président et le Vice-Président devront canceler la dite action et donner quittance à l'actionnaire.

Tous frais tels que: honoraires d'avocats, de notaires, d'archivistes et autres, encourus pour la négociation ou l'extinction d'emprunts seront couverts par ceux qui font ces emprunts respectivement.

ARTICLE X.

Si un actionnaire qui a emprunté de l'argent à l'association désire à n'importe quel moment amortir sa dette, il en aura le droit en payant un acompte sur dit emprunt qui ne sera pas moindre de deux cents dollars. Ce paiement sera crédité sur la face de son billet, déduit, et l'actionnaire paiera subséquemment un intérêt au taux de six pour cent par an sur ce qui restera dû du billet seulement, et s'il le désire l'hypothèque pesant sur sa propriété sera réduit proportionnellement, et tous frais s'y rattachant payés au dit actionnaire.

ARTICLE XI.

Les membres ne devant rien à l'Association pourront s'en retirer en en donnant avis un mois au préalable, par écrit, au Président ou au Secrétaire. Un mandat sera tiré sur le Trésorier en faveur du membre démissionnaire pour rembourser celui-ci de toutes les quotités qu'il aura payées. Le membre démissionnaire aura à payer un dollar à l'Association, le reliquat s'il y en a, lui sera rendu, pourvu que le dit mandat sur le trésorier soit payé du premier argent de la trésorerie dont aucune disposition n'aura été faite, pourvu également qu'un actionnaire se retirant de l'association après que sa série aura été en opération une année, reçoive en outre de ce qui précède, dix pour cent des profits de son action pour chaque année qu'il aura fait partie de l'association.

ARTICLE XII

Si la mort d'un membre de l'association survenait, les représentants du défunt reconnus par la loi pourraient, après avoir rempli les formalités voulues, disposer des actions du défunt soit en les transférant soit en les faisant mettre à leurs noms. Par là les héritiers auraient du droit de faire partie de l'association et auraient à payer telles sommes que le défunt se serait engagé à acquitter en signant la charte de ladite association.

ARTICLE XIII.

Aucune action ne sera transférée à moins que l'actionnaire lui même ou son fondé de pouvoir ne vienne signer l'acte de transfert dans les livres de l'association et en la présence du Secrétaire ou du représentant de celui-ci. Il faudra aussi qu'il rendre le certificat de son action, et la personne en faveur de laquelle le transfert se sera fait aura à signer la Charte comme l'auront fait les premiers membres. Pour chacune des actions ainsi transférées il sera payé vingt-cinq sous au Secrétaire de l'association.

ARTICLE XIV.

Les assemblées spéciales des membres seront appelées, à la requête écrite de dix membres ou plus, lesquels devront énoncer l'objet de l'assemblée. Ces membres devront réunis posséder au moins 250 actions et il ne sera débattu aucune question étrangère à celle motivant la convocation des membres.

ARTICLE XV.

Les personnes dont les noms suivent constitueront le Premier Conseil de Direction, savoir, W. C. Kinsella, André Doriocourt Jr., Paul C Lasalle, Alfred Kinge, John Mercadal, James B Ward, Wm. Miller, Henry Werner, J. J. Weinfurter, Horace L. Dufour, H. Bonfiouy, Hunter Stewart, Eugène D Hérété, Wm. F. Bulger, A. T. Mather, Henry Amerland, Charles A. Desporte, Otto M. Tennison, Vic. H. Hattier.

Leur mandat prendra fin le 6me jour du mois de novembre 1887 ou se continuera jusqu'à ce que leurs successeurs aient été designés et aient pris qualité. Toute vacance se produisant au sein de la Direction pourra être remplie par celle-ci jusqu'à la prochaine élection régulière.

ARTICLE XVI.

Aucune informalité dans l'organisation ne pourra invalider la Charte ou exposer les actionnaires à des responsabilités quelconques. Ces derniers ne seront pas non plus tenus à d'autres engagements que ceux qu'ils auront pris vis-à-vis de l'Association.

ARTICLE XVII.

La charte ne pourra être amendée, modifiée ou changée qu'à une assemblée des actionnaires appelée dans ce but par un vote des trois-quarts du capital souscrit payé.

Ainsi fait et incorporé en mon étude à la Nouvelle Orléans, en la présence de J. Armand St Cyr et de Gabriel Fernandez témoins compétents et de l'âge exigé par la loi, domiciliés en cette ville lesquels ont signé la présente charte en même temps que les personnes ci après nommées et moi, le jour et la date désignés plus haut.

Ont signé

James Bernard Ward,	Paul Charles Lasalle,
Wm C. Kinsella,	X. H. Bonfiouy,
Louis H. Lambert,	Henry Werner,
Henry J. Hattier,	J. J. Weinfurter,
John Mercadel,	François Dufrêche,
Henry Boulmay,	Chas. Desporte,
G. G. Gonzalez,	H. E. Benderoth,
Emile N. Richards,	Eug. D Hérété,
Jos Contreras,	A. J. Rojas,
A. D. Dumaine,	A. B. Dombrun,
E. W. Reichert,	George Amerland,
G. Gruliot,	Henry C. Miller,
Jos. V. Hattier,	Adolphe Cornu,
Julien A. Seghers,	A Lassus,
A. P. Noll,	Wm F. Bulger,
Hunter Stewart,	Alfred Kinge,
A. T. Mather,	L. Enger,
T. G. Marrero,	E. F. Marrero,
E. W. Richards,	F. Landumier,
Hy Hanerland,	Wm Ard[illegible],
G. A. St-Cyr.	Gabriel Fernandez

ANDRÉ DORIOCOURT, Jr. Notaire public.

Je, soussigné annotateur des hypothèques et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation du "Pelican Homestead & Building Association" qui précède a été dûment enregistré à mon bureau dans le livre 273 à la page 643.

Nouvelle Orléans le 6 novembre 1886.

GEORGE GUINAULT, Sous annotateur.

Je André Doriocourt Jne notaire en et pour la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment qualifié et commissionné, certifie par le présent que ce qui précède est une copie vraie et fidèle de l'acte d'incorporation de la "PELICAN HOMESTEAD AND BUILDING ASSOCIATION" de même que le certificat de l'annotateur des hypothèques et cet pour la paroisse d'Orléans qui y est annexé, enregistré en mon étude.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et mon sceau officiel à la Nouvelle Orléans, Lne, le dixe jour de Novembre 1886.

ANDRÉ DORIOCOURT Jne, Notaire.

25 janv—1 8 15 22 fév

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal

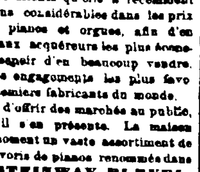

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier. STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs [illegible] sera avantageux.
Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

LIQUIDATION POSITIVE.

EN conséquence de la mort de madame G. Dugay, née Adèle Levy, le soussigné informe ses amis et le public qu'à partir de ce jour, tout le contenu du magasin de fantaisie, 117 rue Royale, entre St. Louis et Toulouse, sera vendu, sans égard au prix coûtant, pour du comptant.

3 fév—1m Mar,Jeu Dim G. DUPUY.

Vin de Bordeaux.

A vendre par le soussigné en débarquement du voilier "Superior", de Bordeaux, cent cinquante barriques de Vin de la marque Château Bellevue si favorablement connue et provenant des caves de la maison P. Salin fils aîné de Bègles, Bordeaux.

LÉON QUEYROUZE, Seul Agent pour les Etats-Unis d'Amérique.

6 fév—[illegible]

A louer ou à vendre.

LA bâtisse à deux étages, formant le coin des rues Dauphine et Mandeville. No 500 rue Dauphine. Le rez-de-chaussée conviendrait pour une épicerie ou un magasin de marchandises sèches; le haut pour une résidence. Une large véranda sur toute la devanture de la propriété. On louera le tout ensemble ou séparément. S'adresser à J. M. Villavaso, agent de propriétés, 5 Cour Gallier.

1er fév—1f

Chambre garnie à louer

AU No 387 1/2 rue Craps, entre Bagatelle et Union. Le chemin de fer urbain est à un lot de la maison. Pour les conditions s'adresser sur les lieux. La chambre est parfaitement meublée et offre tous les agréments désirables. Prix très modéré.

15 jan—1 mois PP.

R. SCHMUTZ,
Successeur de C. DUHAMEL,
OPTICIEN,
Maison établie en 1840,
142 — Rue Royale — 142

D. MERCIER'S SONS,
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté de leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district.
2déc 85—1a—D Mar J—PP

Spectacles, Bals, &c.

Théâtre de l'Opéra Français.
FRÉDÉRIC MAUGÉ....DIRECTEUR
Grande matinée des dames.
Mercredi 16 février, à midi,
à la demande de nombreuses dames
LA TRAVIATA
sera donnée pour la dernière fois cette saison
Mercredi soir, 16 février, à 8 h. du soir,
Au bénéfice de Mlle WEYNS,
LE CŒUR ET LA MAIN,
Charmante opérette en 3 actes de Lecocq.
Vendredi, 18 février,
Représentation au bénéfice de M. et Mme Vernouillet,
FAUST.
16fév—1f

THEATRE DE FARANTA.
COMMENÇANT LE LUNDI 14 FEVRIER,
Huntley—Troupe Gilbert avec la charmante artiste Mlle Belle Gilbert et l'acteur de talent J H Huntley.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi soirs et matinée,
Dominos Roses et Turn Him Out.
Vendredi soir et samedi soir et matinée et dimanche soir et matinée
Streets of New-York.
Lundi, 21 fév—Harry Weber Combination. 15 fév—

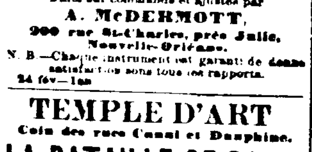

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
200 rue St-Charles, près Julia,
Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fév—1an

TEMPLE D'ART
Coin des rues Canal et Dauphine.
LA BATAILLE DE PARIS
Sera ouvert par requête spéciale jusqu'à nouvel ordre pendant les heures de la journée seulement.
Lectures toutes les heures.
Le plus grand et le plus vivant Panorama de Guerre qui ait été reproduit.
Les portes sont ouvertes de 8:30 A. M. à 10 P. M. tous les jours.
A partir du 15 février ouvert le soir jusqu'à 10 heures. Eclairage à l'électricité—41 lumières.
Admission....25 cts
Enfants....15 cts
5 oct—

CHAMPAGNE
KRUG SEC.
KRUG SEC
KRUG & Co REIMS
Vin d'une supériorité incontestable
—SEULS AGENTS—
BASSETTI & XIQUES.
— En vente chez —
SCHMIDT & ZIEGLER,
BURKE & THOMPSON,
F. HOLLANDER & CO,
CLARK & MEADER,
POZZI BROS,
A. N. TOURNÉ,
Et autres.
12 déc—3m.Dim Mar Jeu PP

PAUL PICARD,
Importateur de vins fins et liqueurs, huile d'olive, vinaigre d'Orléans, moutarde de Dijon, moules et morues à la Bordelaise, conserves en boîtes et en bocaux.
En magasin—non seulement les produits alimentaires importés mais aussi ceux du pays tous de première marque.
Tous les samedis, arrivage de fromages frais. Vins de Californie sans goût de terroir. Porté à domicile sans frais.
65 Rue Royale.
19 jan—6m—mar jeu dim

LA BOTTE ROUGE!
—A l'enseigne de la—
BOTTE ROUGE
Coin des rues Ursulines et Dauphine.
Bottes, souliers et bottines,
A BON MARCHÉ.
GEORGE WAGNER.
11 déc—1 sem—3 m—sam, dim, mer.

Compagnie d'Assurances de la Louisiane—Nlle-Orléans 10 février 1887.—A une assemblée des directeurs de cette compagnie tenue ce soir, M. Lucien M Gex en a été unanimement élu président, M Louis R Sassinot, vice président, M. Alexandre Lesseps, secrétaire, M. Charles Lesseps, sous-secrétaire.

A. LESSEPS, Secrétaire.

11 fév—1sem

ELKIN & CO.,
100....Rue du Canal....100
Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en
TAPIS
Velours Tournay, Mosaïque, Windsor
TAPIS DE BRUXELLES.
—Aussi—
Moquettes, Velours, Body Brussels, Trois-plis et Ingrains.
Toiles cirées, Linoleums et Corticines Anglais.
RIDEAUX
Des derniers genres en Crête, Madras, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne,
Stores de fenêtres, Corniches, Flèches.
NATTES DE CHINE en grande variété.
RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.
26oct86—1an

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849
—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 18[illegible].
CAPITAL EN ARGENT....$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des [illegible] d'incendie.
W. R. LYMAN....Président
CHAS. H. DOLSEN....Vice-Président
CHAS. E. RICE....Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, James T. Reed,
Geo. W. Sentell, Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger, Alfred Moulton,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
Harry L. Finch, Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss, S. C. Conlon,
Lucien Delery, Charles Newman,
E. D. Walton, M. Gillis,
R. F. W. Buchman, C. K. David,
Wm. Gauley, A. Rosenfield,
John B. Fisher, Chas. E. Rice,
Joseph Kahn, Charles M. Whitney,
B. D. Oubbe.
[illegible]

Spectacles, Bals, &c.

Théâtre St-Charles de Bidwell.
Commençant DIMANCHE 13 février, dernière semaine de
FANNY DAVENPORT.
Dimanche et lundi, 13 et 14 fév.—la comédie de Shakespeare, MUCH ADO ABOUT NOTHING.
Mardi 15 fév.—FEDORA
Mercredi, 16 fév—LADY OF LYONS
Jeudi 17 fév.—MUCH ADO ABOUT NOTHING.
Vendredi 18 fév—FEDORA
Samedi en Matinée—LADY OF LYONS
Samedi soir 19 fév—Grand programme double, LONDON ASSURANCE et OLIVER TWIST.
Pas de hausse dans les prix
Dimanche 20 fév—Bidwell's Star Dramatic Company, THE DUKE'S MOTTO. 12fév—

ACADEMIE DE MUSIQUE
Dimanche 13 février, 1887
Et tous les soirs pendant la semaine
Bidwell's Star Dramatic Company
Dans le drame célèbre en 5 actes de Philip
LOST IN LONDON.
Seule Matinée Mercredi. Lost in London.
SAMEDI, MATINÉE ET SOIRÉE,
ARRAH-NA-POGUE,
La semaine prochaine—ANNIE PIXLEY.
Samedi 20 fév—Le Star Dramatic Company, paraîtra au Théâtre St Charles et donnera une série de représentations de THE DUKE'S MOTTO. 12 fév—

GRAND OPERA HOUSE.
D. BIDWELL....Directeur
Six Soirées et Samedi en Matinée,
COMMENÇANT LUNDI 14 FEV.
M. EDWIN BOOTH!
Secondé par son excellente troupe sous la direction de M. ARTHUR B. CHASE.
Le répertoire pour la semaine sera comme suit:
LUNDI—RICHELIEU.
MARDI—HAMLET.
MERCREDI—FOOL'S REVENGE.
JEUDI—KING LEAR.
VENDREDI—Grand programme double MERCHANT OF VENICE et KATHARINE ET PETRUCHIO.
SAMEDI MATINÉE—HAMLET.
SAMEDI SOIR—OTHELLO.
M. Booth dans le rôle de Iago.
La vente des sièges pour M. BOOTH commencera au contrôle du Grand Opera House Mercredi matin prochain à 10 heures.
8 fév—

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues,
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcoms.
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux.
4 oct—1an

On demande

DES solliciteurs d'abonnements pour LE TRAIT D'UNION. S'adresser: 90, rue de Chartres.

LE TRAIT D'UNION

Se vend chez Wharton, 5 Carondelet, Vve H. Billiard, angle Bienville et Chartres, L. Fournier, 154 rue Royale; H. Brunet, 189 1/2 rue Royale. Le numéro, 5 cents. 1an—

W. G. Coyle & Cie.,
CHARBON, COKE.
Fittsburg, Anthracite, Cannel et Coke Connelsville,
Les Planteurs, Fonderies, Familles et personnes faisant usage de charbon pour obtenir de la vapeur seront promptement approvisionnés aux prix du marché.
BUREAUX 47 RUE CARONDELET
CHANTIER Sur la Levée, coin de la rue Race
1er sept—6m—Dim Mar Ven

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sud—No 31 rue du Camp—Nlle Orléans, 8 février 1887.—A une élection tenue le 10 décembre 1886, par les actionnaires de cette Compagnie les personnes suivantes ont été élues directeurs pour l'année 1887:

H. GALLY,	G. P. HARRISON,
JOHN T. MOORE Jr.,	F. G. ERNST,
D. FATJO,	H. E. SHROPSHIRE,
M. SCHWABACHER,	J. H. MENGE,
R. MILLIKEN,	LEON JOUBERT,
ADOLPH MEYER,	GEO. H. DUNBAR,
JOSEPH DAVID,	I. HERNSHEIM,
D. A. S. VAUGHT,	R. BELTRAN,
L. LACASSAGNE,	HENRY LEHMANN,
T. J. WOODWARD,	E. R. CONVERSE,
WILLIAM MERLE,	J. J. GRAGARD,
LOUIS BUSH,	FRANK RODER,
ERNEST MILTENBERGER.	

Et à une assemblée des Directeurs tenue le 7 courant ERNEST MILTENBERGER a été réélu Président à l'unanimité, H. GALLY, Vice Président, et SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

10 fév—7t

Pharmacie Deléry,
A l'angle des rues Dauphine et Kerlerec.
Médicaments de premier choix.
Formules de MM les médecins remplies avec la plus scrupuleuse exactitude à toute heure du jour et de la nuit. 10 fév—1m

PROCUREZ-VOUS
—LE—
Directory de la ville,
ANNÉE 1887.
5400 noms nouveaux.
25,000
Changements d'anciens noms
Ce qui rend inutile les autres directories ce qui rend aussi le nouveau indispensable aux commerçants.
LE MOYEN LE PLUS PROMPT ET LE MEILLEUR
De se procurer le Directory est de le faire demander à l'éditeur. Un avis par carte postale recevra une attention immédiate. Il n'en reste plus qu'un nombre restreint d'exemplaires en sus du nombre commandé.
L. SOARDS, Editeur,
5 Allée Commerciale, coin de la rue du Camp.
10 fé—

COMPAGNIE D'ASSURANCES
FACTORS' AND TRADERS'
49....Rue Carondelet....49
Capital....$700,000
Surplus....76,445
ED. A. PALFREY....Président
R. M. WALMSLEY....Vice-Président
THOS. F. WALKER....Secrétaire
Succursales:
M. W. A. Valloft, 5 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.
T. F. WALKER, Secrétaire.
20août—6m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 FEV. - CLASSE No 133

Tirage de 4 heures P. M.

66	5	27	54	26	9	55	47	4	71	29	32	15	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature

Ce 15 février 1887—4 heures P. M.

J. A. A. BOURBEAU.
W. Y. PINCKARD.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans tous un [illegible].